

« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »



Rapport d'enquête technique sur la situation du blaireau (Meles meles) dans le département de l'Aube.

« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »

1-ETAT DES POPULATIONS :

Le statut du blaireau (*Meles meles*) en Europe et en France

Espèce gibier en France, le blaireau est classé LC au niveau national et européen par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). C'est donc une espèce pour laquelle le risque de disparition est faible, la préoccupation est considérée comme « mineure » comme le montre le tableau suivant :



Tableau extrait de « liste rouge des espèces menacées en France » Source UICN:

Mammifères terrestres

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Tendance	Catégorie Liste rouge mondiale
Carnivora	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	CR	↘	CR
Carnivora	<i>Ursus arctos</i>	Ours brun	CR	↗	LC
Chiroptera	<i>Rhinolophus mehelyi</i>	Rhinolophe de Mèhely	CR*	?	VU
Carnivora	<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	EN	→	LC
Cetartiodactyla	<i>Capra pyrenaica</i>	Bouquetin ibérique	EN	↗	LC
Chiroptera	<i>Myotis dasycneme</i>	Murin des marais	EN	?	NT
Rodentia	<i>Cricetus cricetus</i>	Grand Hamster	EN	→	LC
Carnivora	<i>Canis lupus</i>	Loup gris	VU	↗	LC
Cetartiodactyla	<i>Ovis gmelinii</i>	Mouflon d'Arménie	VU	→	VU
Chiroptera	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	VU	?	NT
Chiroptera	<i>Myotis escaleraei</i>	Murin d'Escalera	VU	?	NE
Chiroptera	<i>Myotis punicus</i>	Murin du Maghreb	VU	↘	DD
Chiroptera	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule	VU	?	VU
Chiroptera	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	↘	LC
Chiroptera	<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	VU	?	LC
Soricomorpha	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman des Pyrénées	VU	↘	VU
Carnivora	<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	NT	↘	LC
Cetartiodactyla	<i>Capra ibex</i>	Bouquetin des Alpes	NT	↗	LC
Chiroptera	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	NT	?	LC
Chiroptera	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	?	LC
Chiroptera	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	NT	?	NT
Chiroptera	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	NT	?	LC
Chiroptera	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	NT	?	VU
Chiroptera	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	↘	LC
Chiroptera	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	?	LC
Chiroptera	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	↘	LC
Lagomorpha	<i>Lepus corsicanus</i>	Lièvre de Corse	NT	↗	VU
Lagomorpha	<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable	NT	↘	LC
Lagomorpha	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	↘	NT
Rodentia	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	NT	↘	VU
Rodentia	<i>Arvicola terrestris</i>	Campagnol terrestre	NT	↘	LC
Soricomorpha	<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode	NT	↘	LC
Soricomorpha	<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins	NT	↘	LC
Soricomorpha	<i>Talpa caeca</i>	Taupe aveugle	NT	?	LC
Carnivora	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	→	LC
Carnivora	<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	LC	↗	LC
Carnivora	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	LC	↗	NT
Carnivora	<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	?	LC
Carnivora	<i>Martes martes</i>	Marte des pins	LC	→	LC
Carnivora	<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	→	LC

« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »



2-REPARTITION GEOGRAPHIQUE :

En France métropolitaine, la dynamique de l'espèce reste très mal connue, aucun protocole de recensement des populations de blaireaux n'ayant à ce jour été validé.

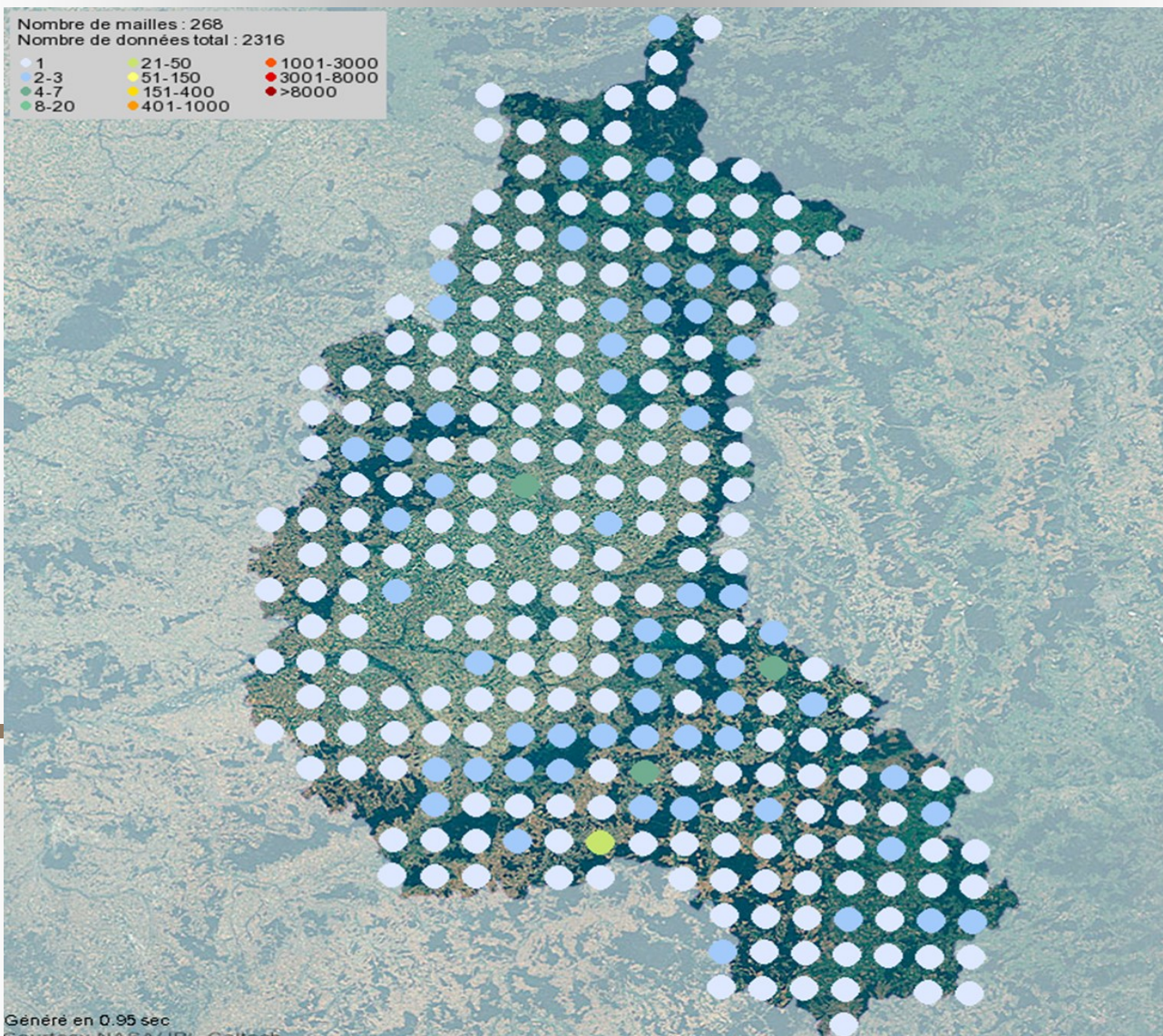
La population française a toutefois été estimée à 150 000 individus. Ce chiffre semble sous-estimé.

Toutefois, il est raisonnable de dire que le blaireau est présent sur une majorité des communes françaises et ce avec plusieurs individus (Rapport de la FNC sur la situation du blaireau en France en 2008).

Carte de répartition Blaireau européen *Meles meles*

– synthèse 2018-2024 / nombre de données par maille

Source : Collectif, in <http://www.Faune-champagne-ardenne.org>



« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »



A-Actualisation de l'enquête « blaireau » pilotée par la FNC en 2007/08:

La fédération des chasseurs de l'Aube a réalisé une nouvelle enquête sur les populations de blaireaux dans l'Aube de mai 2023 à avril 2024.

Cette enquête avait pour objectif de fournir des données récentes et fiables sur cette espèce à l'échelle du département.

Un échantillon aléatoire de 52 communes auboises avait été tiré au sort sur le fichier INSEE par la Fédération Nationale des Chasseurs en 2007 pour effectuer l'enquête initiale.

C'est ce même échantillon qui a servi à effectuer l'enquête de 2023/24.

Il constitue un groupe non biaisé par d'autres critères de sélection qui auraient pu être déterminés par « l'enquêteur ».

Cette enquête s'est attachée à identifier le nombre de terriers par commune enquêtée avec distinction du type de terrier suivant la note technique de la FNC (annexe n°1).

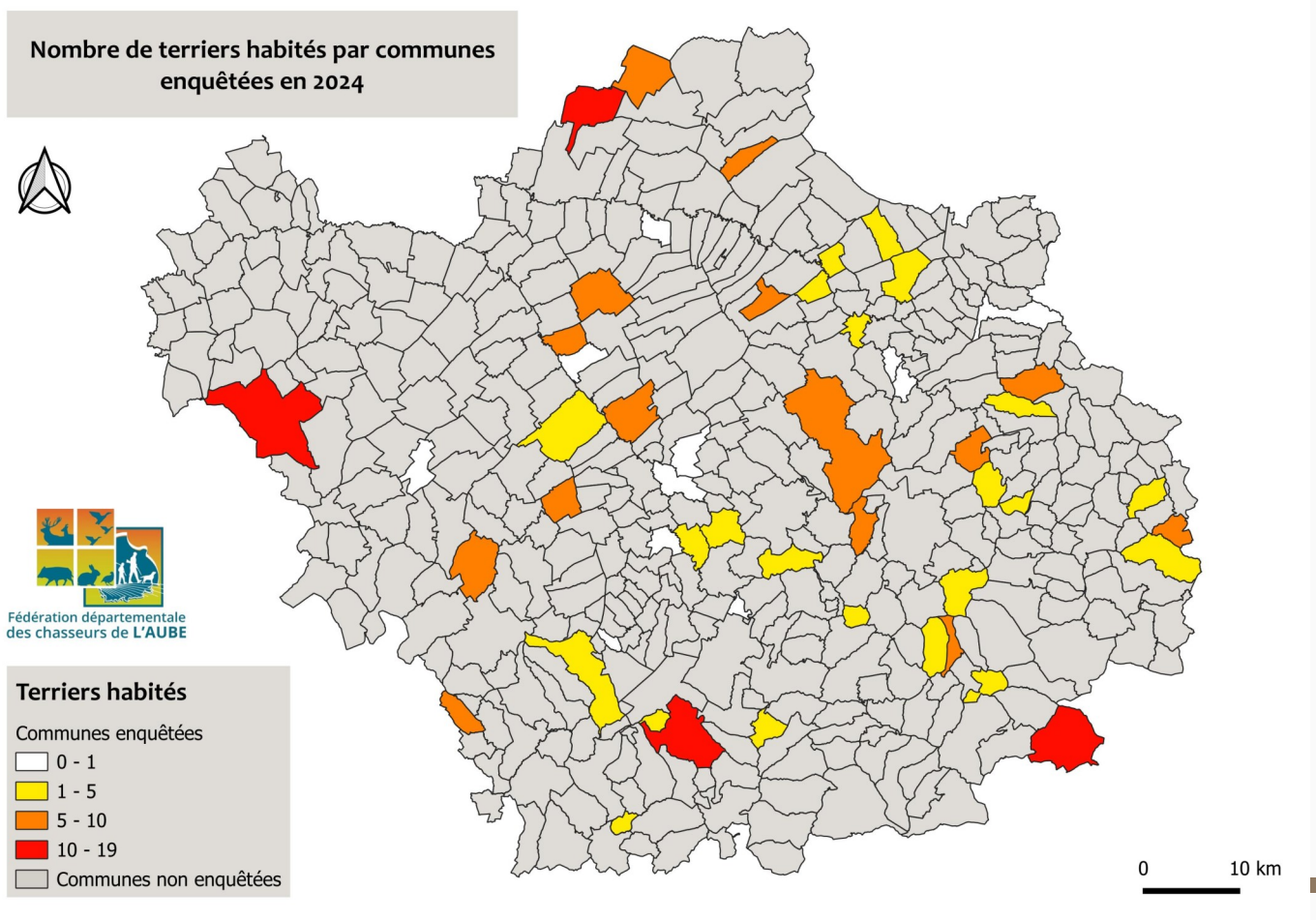
« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »



Les coupons d'enquête ont été transmis aux:

- Piégeurs agréés
- Louvetiers
- Gardes chasse particuliers
- Equipages de vénerie sous terre
- Titulaires de plan de chasse et/ou plans de gestion
- Service technique de la FDC10 (ST à réalisé 80 à 85% du suivi)

L'enquête a permis de collecter les réponses des 52 communes.



Service technique - Fédération des chasseurs de l'Aube- 2024

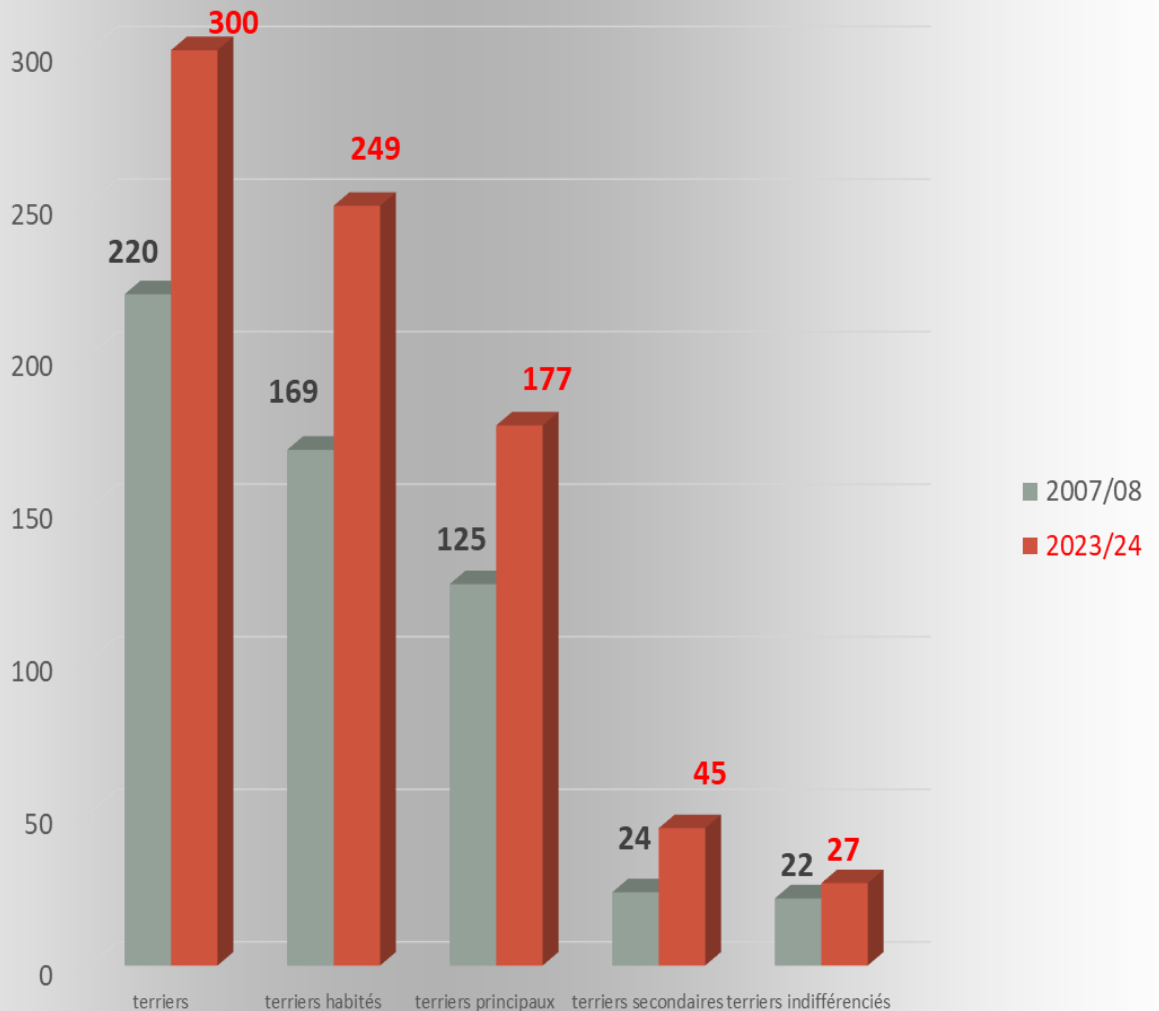
« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »



Les terriers sont en général bien connus des acteurs ruraux ce qui facilite ce type d'enquête.

Sur 52 communes enquêtées, les terriers sont présents dans 44 communes et absents dans 8 (11 en 07/08) soit une **présence du blaireau dans 85% des communes enquêtées.**

Comparaison étude terriers de blaireaux 2007/08 par rapport à 2023/24



« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »



Au total il a été dénombré **300 terriers** soit **80 terriers supplémentaires** que lors de l'enquête **2007/08**.

249 terriers sont habités ce qui représente en moyenne **5,7 terriers habités** par commune échantillonnée.

Les terriers habités se composent de **177 terriers principaux**.

Au vue du graphique ci-dessus, on constate que le nombre de terriers est en augmentation et que le blaireau est fortement installé sur ces communes enquêtées.

B-Approche démographique :

Le nombre de blaireaux par terrier est variable .

La Fédération Nationale des chasseurs dans son étude de 2007 prend « arbitrairement » comme valeur de base **3 blaireaux/terrier**.

La population de blaireaux dans le département de l'Aube peut être estimée de la façon suivante:

L'assiette de calcul se base uniquement sur les terriers principaux (177 en 2023/24) et aux communes de moins de 2000 habitants (405 en 2024) puisque la FNC a montré en 2007 que la majorité des terriers se situe dans les communes de moins de 2000 habitants.

« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »



- Nombre moyen de terriers principaux par commune enquêtée:

$$177/44 = 4$$

- Nombre de terriers principaux dans l'Aube:

$$(85\% \text{ de } 405) 344 \times 4 = 1376$$

- Nombre de blaireaux estimés dans l'Aube:

$$1376 \times 3 = \mathbf{4128}$$

La méthode de calcul s'appuie sur des critères volontairement prudents et restrictifs ce qui laisse penser que la population de blaireaux est sous-estimée.

Il s'agit donc **d'une estimation, à minima, d'une population départementale de 4128 blaireaux.**

C-Recensement des collisions routières :

Un recensement annuel des collisions est effectué sur le département de l'Aube par l'intermédiaire des utilisateurs d'une application IGN mise à disposition par la FDC10 (250 à 300 utilisateurs entre 2021 et 2023).

Les données annuelles issues de l'application sont les suivantes :

- 37 collisions en 2021
- 64 collisions en 2022
- 70 collisions en 2023

« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »



Localisation des collisions routières de blaireaux sur la période 2021-2023 dans l'Aube



Légende :

Collisions routières blaireaux

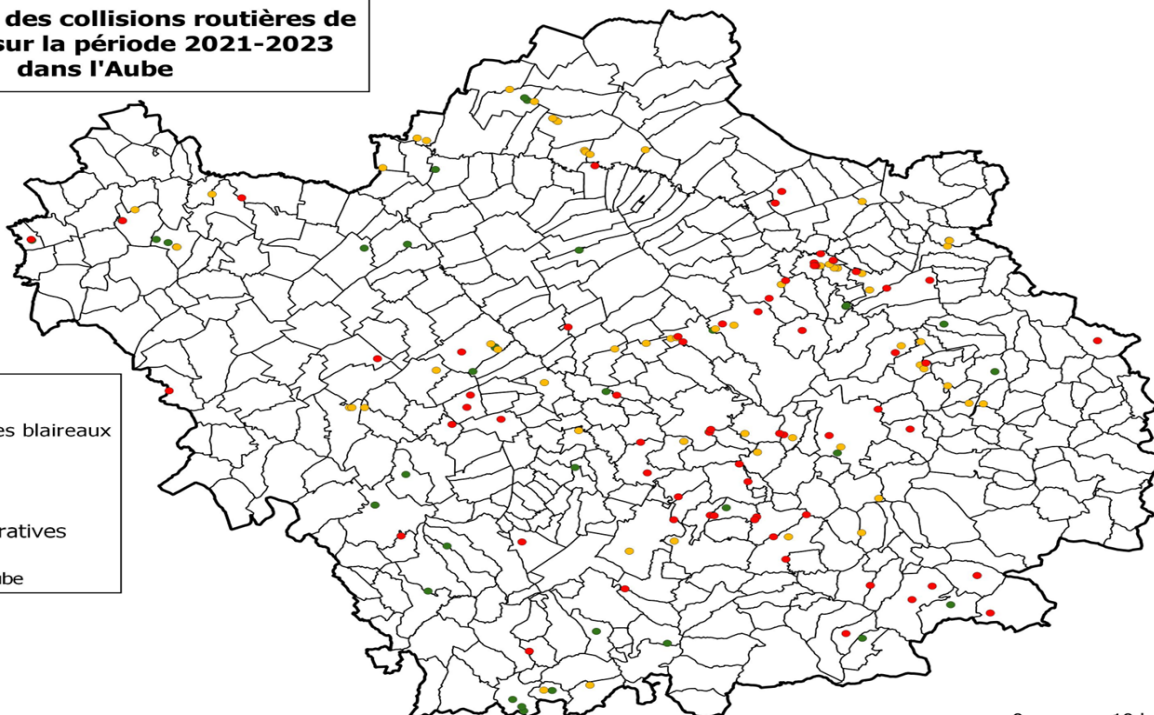
- 2021
- 2022
- 2023

Limites administratives

- ▭ Aube
- ▭ Communes Aube



© Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube - 2023



0 10 km

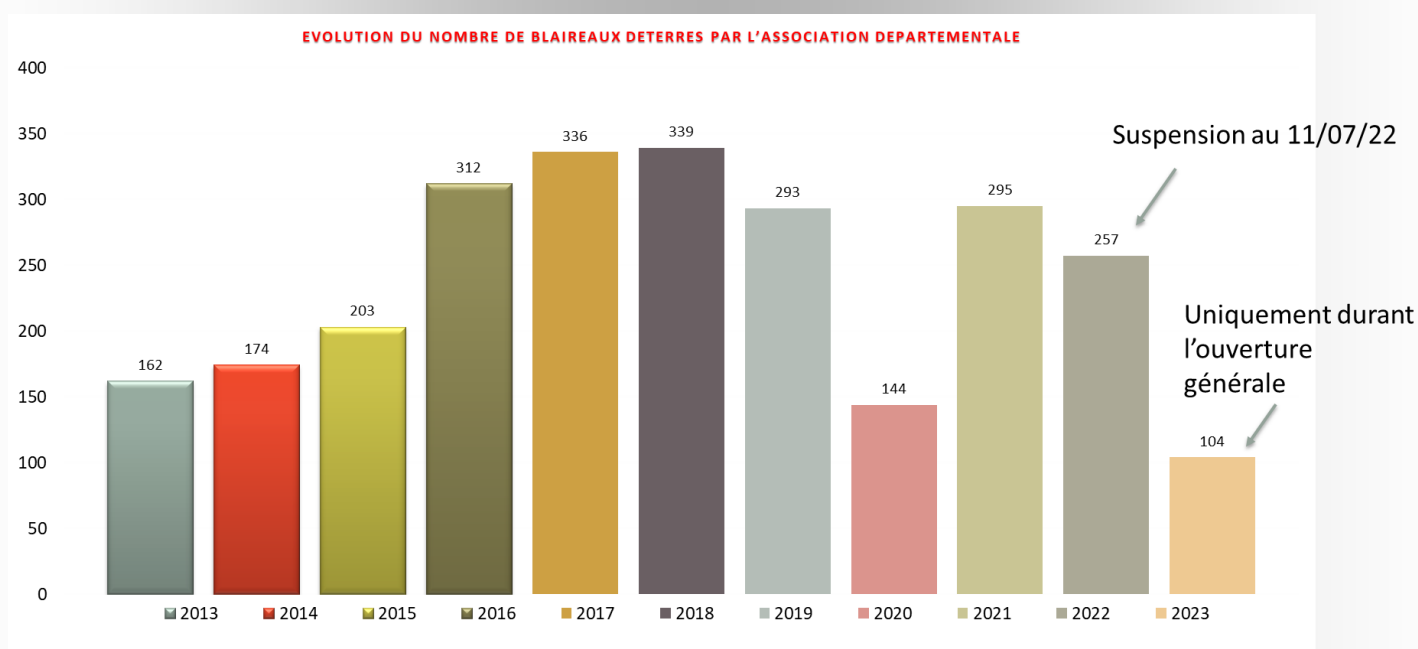
D-Prélèvements et captures du blaireau dans le département de l'Aube :

L'association Départementale des Equipages de Vénérerie sous terre communique les résultats de ses prélèvements chaque année à la DDT10.

« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »



La figure suivante présente l'évolution du nombre de blaireaux prélevés en vénerie sous terre pour le département de l'Aube:



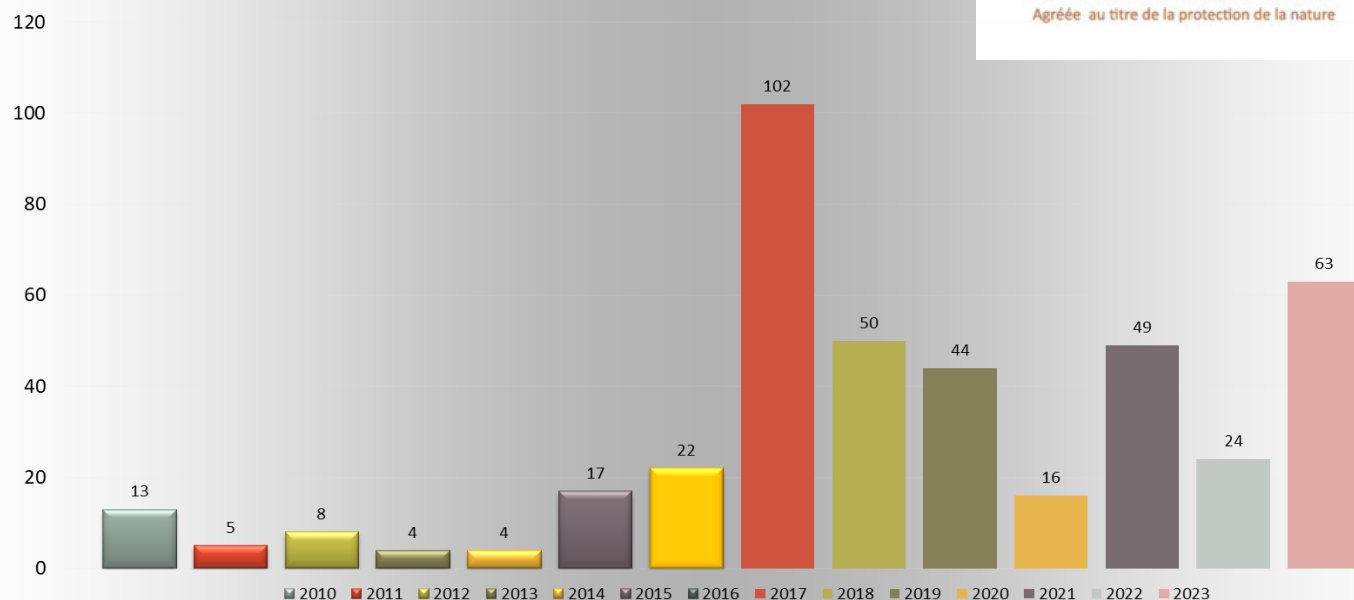
Des prélèvements de blaireaux sont aussi réalisés par destruction administrative dans les cas de mise en danger d'installations publiques et des usagers les utilisant, ainsi que de dégâts agricoles.

Depuis la saison 2017, ces opérations sont en augmentation comme le montre le graphique ci-dessous:

« Le Blaireau dans l'Aube en 2024 »



EVOLUTION DES PRELEVEMENTS BLAIREAUX EFFECTUES PAR LES LOUVETIERS



Les interventions de louvetiers sur décision de l'administration sont croissantes (8 communes en demande d'intervention en 2022 et 25 en 2023) et génèrent un prélèvement réduit (63 en 2023) .

Il est donc indispensable de conserver tous les outils, cynégétiques et administratifs, pour assurer la maîtrise de l'espèce là où elle cause des problèmes agricoles et/ou de sécurité publique.

La vénerie sous terre est une **méthode de chasse** dont il convient d'autoriser pleinement l'exercice , elle se révèle être un outil efficace que les agriculteurs, l'administration et les collectivités locales actionnent avec satisfaction.



Note FNC : Enquête « Blaireau »

1. Terriers vides et terriers habités

Le terrier (qu'il soit principal ou secondaire) est défini par un ensemble de galeries et de gueules. Une gueule de terrier (une entrée), ne doit pas être considérée comme un terrier. Le comptage des gueules est facultatif dans l'enquête.

Certains terriers ne sont pas utilisés chaque année, et certains peuvent être totalement abandonnés. Un terrier habité se repère par l'une (ou plusieurs) de ses gueules où des indices d'activité se repèrent généralement assez facilement (traces fraîches, terre remuée). L'aménagement du terrier (nettoyage et apport de nouvelle litière) se fait principalement en avril - mai et au début de l'automne. C'est à ces périodes que l'on repère le plus facilement les terriers habités. On trouve également à proximité des terriers habités des « pots », où les blaireaux déposent leurs laissées. Il s'agit de petits trous dans le sol qui peuvent être un indice de plus.

2. Terrier principal et terrier secondaire

Les blaireaux utilisent 2 types de terriers : le terrier principal et le terrier secondaire.

Le terrier principal est destiné à la mise bas et à passer la mauvaise saison (automne / hiver). Il peut se reconnaître par une gueule principale large (supérieure à 20 cm et pouvant aller jusqu'à 70 cm de diamètre pour les plus fréquentées). Une « gouttière » (sorte de coulée à l'entrée de la gueule) est souvent caractéristique d'un grand terrier fortement fréquenté. Un terrier principal se compose en général de 6 à 8 gueules, mais peut en dénombrer beaucoup plus.

Le terrier secondaire est plus petit (gueules plus petites, galeries moins étendues), se trouve en périphérie (50 à 150 m) et fait office d'aire de repos ou de refuge lorsque les blaireaux s'alimentent en limite de leur territoire par exemple ou pour les mâles lorsqu'ils sont chassés par les femelles lors des mises bas. Il se compose en général de 1 ou 2 gueules, rarement plus.

Cependant, sur le terrain, il peut parfois être délicat de les différencier. La difficulté réside essentiellement lorsqu'un terrier secondaire est proche d'un terrier principal et que de ce fait, il peut passer inaperçu, sous-estimant ainsi le nombre de terriers secondaires. La bibliographie Française est assez pauvre sur cette espèce et certains terriers sur le terrain ne peuvent être différenciés. En cas d'incertitude, nous conseillons d'utiliser la notation « indifférenciée ».